CENTRE DE PHYSIOPATHOLOGIE TOULOUSE PURPAN

irsd Institut de recherche en santé digestive

Que faire en cas d'alarme Incendie ?

Procédure adaptée aux mesures du plan de reprise d'activité

Toute personne dans les locaux :

Arrêter les ventilations, Sorbonne ou PSM, fermer les fenêtres, **fermer les portes mais pas à clef** (bureaux et labos), puis **sortir au plus vite sans bousculade par les escaliers** ou issues de secours (**ne pas utiliser les ascenseurs**) vers le point de rassemblement du lieu où vous vous trouvez: Mesure COVID19 : gardez vos distances au moins 2 m au point de rassemblement et gardez vos masques

Bât B : Parking au-dessus du pavillon Lefebvre – près de la première barrière d'accès.
Bât A et F –Parking de la délégation.

Si absence de serre file ou en nombre insuffisant en cette période :

Chaque personne qui est amené à venir sur site prend connaissance de la venue des collègues de son équipe
Se rassembler au centre du couloir en gardant ses distances (2m) et s'assurer que tout le monde est présent sinon désigner une personne pour faire la visite des locaux de son étage

Rejoindre le point de rassemblement identifié.

En l'absence de service technique (information donnée par mail aux agents en cas d'absence des ST sur le site)

Contacter le chargé de prévention Claude Watrin (06 07 22 47 77) ou à défaut le patrimoine : Lisa galino (06 01 19 58 89)

Puis informer la direction :
Roland Liblau (CPTP) : 06 80 40 19 56
Nathalie Vergnolle (IRSD) 06 78 44 13 61

LE PC incendie du CHU se déplacera à la centrale incendie et pourra intervenir si présence d'un représentant de l'unité Inserm (centrale incendie du bât A et B à l'extérieure entre le magasin et la zootechnie et centrale incendie du bât F au RdC bât F)

Si l'alarme ne correspond pas à un sinistre, les agents sécurité-incendie du CHU ou les pompiers donneront l'autorisation de rentrer, ce que **vous devez transmettre aux 2 points de rassemblements.**

CENTRE DE PHYSIOPATHOLOGIE TOULOUSE PURPAN

irsd Institut de recherche en santé digestive

Consulté les numéros utiles du plan d'urgence en annexe

PC Incendie et sécurité de l'hôpital Purpan (Pompier) : 05 61 77 96 07

Gardien Inserm : en semaine de 19h30 à 7h30 et le WE de 19h30 le vendredi à 7h30 le lundi
Tel : **06 75 65 55 08**

Si Présence de serres files avec gilet jaune

Les serre-files ou responsables d'évacuation : (liste affichée sur les panneaux H&S)

Vous devez mettre le gilet jaune, vous rassembler (au centre de votre étage) et **vous répartir les zones à évacuer** (n'oubliez pas les L2, chambres froides, les zones confinées).

Vous devez vérifier que toutes les personnes sortent et se dirigent dans le calme vers le bon point de rassemblement sans prendre les ascenseurs.
Ne laissez personne derrière vous, personne ne doit revenir en arrière.
En l'absence du coordinateur de votre point, désignez un responsable parmi les serre-files présents.
Au point de rassemblement devant la délégation, le coordinateur ou, en son absence, l'un d'entre vous charge des serres-files pour empêcher l'accès aux bâtiments : entrée principale, entrée du bât A, passerelle du bât F vers le A et entrée côté magasin et la zootechnie, l'entrée à l'arrière du bât B et entrée via le pavillon Lefebvre : Placer un chevalet à chaque entrée pour indiquer l'interdiction d'entrée pendant la période de levée de doute.

Au rond-point, veillez à ne pas déborder sur les routes et **attendre la venue du service technique qui lèvera l'alerte**. Faites patienter les personnels si le délai se prolonge, cela peut être long s'il y a un sinistre.

Les serre-files coordinateurs :

Ils collectent les infos et sont les interlocuteurs privilégiés du service technique, pompiers... Il organise avec les serre- fils présents l'interdiction de rentrer dans les bâtiments en alerte.
Ils donnent l'autorisation de rentrer aux personnels.

Les chefs d'équipes :

En cas d'absence du service technique, la responsabilité incombe aux chefs d'équipe présents de les remplacer : l'un **d'entre vous doit se positionner devant la centrale incendie** (porte métallique à gauche du perron de l'animalerie) afin de permettre aux agents de sécurité-incendie du CHU et/ou aux **pompiers d'accéder à la centrale incendie, puis dans nos locaux** (ils n'ont pas l'autorisation d'y accéder seuls).
Si l'alarme ne correspond pas à un sinistre, les agents sécurité-incendie du CHU ou les pompiers donneront l'autorisation de rentrer, ce que **vous devez transmettre aux 2 points de rassemblements.**

En cas de sinistre, idem après l'autorisation des pompiers mais prévenir les Directions s'ils ne sont pas sur le site et la Délégation, les coordonnées sont dans le plan d'urgence mutualisé des 3 bâtiments

Veillez à ce que tout nouvel arrivant (même pour 8 jours) ait connaissance des consignes générales d'évacuation de votre bâtiment, en liaison avec l'assistant de prévention de votre secteur.